



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 mars 2022 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 ^{ème} délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 ^{ème} délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

Autres présents non-votants :

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2022
Exécutoire le : 31 MARS 2022
Affichée le : 31 MARS 2022
Visée le : 31 MARS 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

Projet de renouvellement urbain de Marlioz

Convention avec le CAUE pour la mise en œuvre d'actions à destination des habitants

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Marlioz, la participation des habitants est l'un des facteurs de réussite du projet. Grand Lac en tant que porteur du projet, doit donc permettre aux habitants de participer à la mise en œuvre du projet mais également de travailler avec eux sur la valorisation de la mémoire du quartier et sur la conservation des traces historiques du quartier.

Afin de poursuivre cette dynamique tout au long de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, Grand Lac souhaite mettre en place de nouvelles actions, avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Savoie afin de réaliser des animations culturelles et pédagogiques autour de la transformation du quartier de Marlioz, rentrant dans le champ des actions de sensibilisation du CAUE de la Savoie à l'attention du grand public.

Les actions proposées par le CAUE de la Savoie visent à travailler à la fois avec les habitants, les jeunes, les enfants, le conseil citoyen, l'école primaire du quartier, le collège et le lycée Marlioz.

Elles ont pour objectifs d'engager un travail de mémoire lié au processus de distanciation et de deuil lié à la démolition programmée de la barre historique de logements de Marlioz et la profonde restructuration du quartier inscrits au titre des politiques de la ville, mais également d'aborder les spécificités environnementales et la biodiversité présente sur le quartier.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE de la Savoie implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une indépendance d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Différentes actions seront proposées aux habitants tout au long de l'année 2022 et s'articuleront autour de 2 thématiques principales : Mémoire du quartier et Biodiversité.

Monsieur le Président propose de participer financièrement à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de 16 000 €. Les modalités de financement et de mise en œuvre de cette action sont définies dans la convention, jointe en annexe à la présente délibération, entre Grand Lac et le CAUE de la Savoie. Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022, service 1151.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- ATTRIBUE la subvention précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative à la subvention précitée et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés : 45
- Votants : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,
Renauld BERETTI





CONVENTION D'OBJECTIFS 2022 ENTRE GRAND LAC ET LE CAUE DE LA SAVOIE

ENTRE

GRAND LAC - Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, représentée par son président, Monsieur Renaud BERETTI, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2022.
Ci-après désigné par les termes « GRAND LAC »,

ET

Le **CAUE**, dont le siège social se situe 25 Rue Jean Pellerin, CS 42632, 73026 Chambéry, représenté par Madame Annick CRESSENS, présidente, dûment habilitée
Ci-après désigné par les termes : « CAUE »,

D'AUTRE PART,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Politique de la Ville menée par Grand Lac est une politique de cohésion urbaine et sociale. Elle a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers politique de la ville et le reste de l'agglomération et d'améliorer de manière durable les conditions de vie de leurs habitants.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien apporté au CAUE.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour l'année 2022.

ARTICLE 3 – MODALITES D'APPLICATION

Grand Lac s'engage à soutenir financièrement les actions menées par du CAUE, mentionnées ci-dessous (cf. détail des actions en annexe) :

1. Associer les habitants à un travail sur la mémoire du quartier :
 - Fabrique à souvenir permettant de valoriser le quartier en invitant les habitants à créer un souvenir : miniature, carte postale, magnet, porte-clefs ou tee-shirt
 - Reconduction des points photographiques définis dans le cadre de l'Observatoire Photographique de paysage en Savoie

- Réalisation d'une œuvre s'inscrivant dans le temps qui s'installerait dans le quartier en référence à la barre démolie tel un totem / sculpture
- Organisation d'un ciné débat autour d'un film en lien avec les quartiers politique de la ville
- Liens avec les élèves de 4^{ème} du collège Marlioz qui prévoient une série d'actions sur le PRU
- Mobilisation des élèves de seconde du lycée Marlioz avec leur professeur d'Art Appliqué

2. Action Biodiversité : réalisation de gîtes à chauves-souris et / ou hôtels à insectes et sensibilisation à la biodiversité de proximité avec l'école primaire de Marlioz.

Le CAUE s'engage à mener à son terme chaque projet soutenu. Il s'engage également à la bonne exécution de chaque action, dans le respect des modalités décrites dans le formulaire de demande de subvention.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans le but de donner au CAUE, les moyens nécessaires à l'exercice des actions, mentionnées à l'article 3, Grand Lac versera au CAUE une participation financière à hauteur de 16 000 €.

Le versement de la participation financière sera effectué en 2 fois, sur service fait.

ARTICLE 5 – SUIVI – EVALUATION - BILAN

Le CAUE s'engage à fournir un bilan des actions réalisées une fois celles-ci terminées, relatives aux modalités prévues à l'article 3 de la convention.

Le CAUE s'engage à faire mention du soutien apporté par Grand Lac pour son fonctionnement sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias, comme avec ses autres partenaires.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITE – ASSURANCES

Les activités du CAUE sont placées sous sa responsabilité exclusive. Il devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger Grand Lac de toute responsabilité. Il se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet et fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes et futures constituant ses obligations fiscales.

ARTICLE 7 - CONTENTIEUX

Tous litiges résultant de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 8 – RESILIATION – MODIFICATION

8.1 - Modification/révision

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

8.2 - Résiliation

En cas de non-respect de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Grand Lac pourra prononcer sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation de la convention, en cas de faute d'une particulière gravité, notamment si la détourne la subvention de son objet, ou

enfreint gravement ses obligations légales et réglementaires ou conventionnelles, telles que définies dans la présente convention, ou en cas de dissolution de la.

Fait à Aix-les-Bains, le

Signature et cachet précédés de la mention « Lu et approuvé »

GRAND LAC,
Edouard SIMONIAN,
Vice-président délégué
aux politiques contractuelles

Le CAUE
Annick CRESSENS
Présidente



Actions de coordination à vocation culturelles et pédagogiques engagées autour de la transformation du quartier Marlioz

Le CAUE de la Savoie, la communauté d'agglomération Grand Lac et la ville d'Aix-Les-Bains partagent des objectifs communs en matière de qualité du cadre de vie et de préservation du patrimoine et de l'environnement. A ce titre, ils se trouvent partenaires pour mener des actions de coordination à vocation culturelles et pédagogiques autour de la transformation du quartier Marlioz sur la commune d'Aix-Les-Bains, rentrant dans le champ des actions de sensibilisation du CAUE de la Savoie à l'attention du Grand public.

Objectifs des animations proposées rentrant dans le champ des actions de sensibilisation du CAUE de la Savoie

Les actions proposées par le CAUE de la Savoie visent à faire le lien avec les habitants, les jeunes, les enfants en les associant via le conseil citoyen, l'école primaire du quartier, le Collège et le lycée Marlioz.

Elles ont pour objectifs d'engager un travail de mémoire lié au processus de distanciation et de deuil lié à la démolition programmée de la barre historique de logements de Marlioz et la profonde restructuration du quartier inscrit au titre des politiques de la ville, mais également d'aborder les spécificités environnementales et la biodiversité présente sur le quartier.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE de la Savoie implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une indépendance d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée. Elle exclura toute mission de maîtrise d'œuvre architecturale, urbaine ou paysagère.

Différents temps d'actions sont dans ce cadre proposés, dont le détail est ci-après défini :

1// Associer les habitants à un travail sur la mémoire du quartier

Importance d'engager des approches plus spécifiques visant à accompagner les habitants dans le nécessaire processus de distanciation et de deuil lié à la démolition programmée. Pouvant apparaître comme douloureuse, la démolition signifie pour les habitants la destruction de leur logement, de leur cadre de vie et de l'ensemble des souvenirs qui y sont associés.

Les habitants (adultes et enfants) pourront ainsi être mobilisés dans le cadre de différents ateliers ayant pour objectif de permettre à chacun de raconter sa pratique et ses souvenirs du quartier, permettant de valoriser collectivement son histoire et sa mémoire avant les nombreuses transformations qui vont s'opérer, et ce à l'appui de différents cadres :

1.1/ La fabrique à souvenir permettant de valoriser le quartier en invitant les habitants à créer un souvenir : Miniature, carte postale, magnet, porte-clefs, tee-shirt à définir au format d'ateliers avec les habitants et à valoriser lors de l'engagement de la démolition et disponible ensuite à la maison du projet.

/ Accompagnement CAUE 3 jours et réalisation du souvenir retenu

Février/mars 2022 préalable au lancement de la démolition, valorisation de l'action lors du 1^{er} coup de pelle

1.2/ Reconduction des points photographiques définis dans le cadre de l'Observatoire Photographique de paysage en Savoie / OPPS aux différentes phases d'avancée du chantier de déconstruction donnant lieu à un affichage au sein de la maison du projet

/ Accompagnement CAUE 4 jours (présence aux côtés des habitants / préparation des rendus / tirages des photos retenues)

– > valorisation dans le cadre d'une exposition à la Base (Malraux à Chambéry) avec les étudiants de la Fac de lettre, section master patrimoine = **14 avril 2022**

Engagement dès mars 2022, invitant à des reconductions régulières dès que sont constatés des évolutions/changements...

En parallèle, mise en place d'un **Groupes de parole** permettant de qualifier et raconter les photos retenues pour l'OPPS à l'appui des étudiants de la Fac de lettre

/ Accompagnement CAUE 1 jour sur site

Journée sur site avec les étudiants et préparation des restitutions le 25 mars 2022

1.3/ Réalisation d'une œuvre s'inscrivant dans le temps qui s'installerait dans le quartier en référence à la barre démolie tel un totem/sculpture..., en lien avec le projet de matériauthèque pour accompagner l'évolution des espaces publics = venir en écho et réponses aux questions posées par le réemploi et à l'appui d'artistes.

/ Accompagnement CAUE 4 jours + défraiement du/es artiste/s accompagnant les habitants dans la réalisation de l'œuvre

Avril à juin 2022

1.4/ Organisation d'un ciné débat autour du film « j'ai aimé vivre là » de Régis SAUDER avec la participation et les texte d'Annie ERNAUX / <https://shellacfilms.com/films/jai-aime-vivre-la>

/ Accompagnement CAUE 2 jours CAUE + organisation de la soirée et possibilité venue du réalisateur

Juin/juillet 2022 = à définir

1.5/ Liens avec les élèves de 4^{ème} du collège Marlioz qui prévoient une série d'actions

/ Accompagnement CAUE 2 jours CAUE

Mars à Juin 2022

1.6/ Mobilisation des élèves de seconde du lycée Marlioz avec leur professeur d'Art Appliqué Séverine Martinetto, en charge de l'enseignement de spécialité arts plastiques, les mettant en relation avec le quartier

- Présentation du programme et du geste architectural qui avait conduit à la construction de cette barre - histoire du lieu, de ses habitants (rencontres OPAC- services politiques de la ville – TEKNÉ archi en chef et témoignages d'habitants à la maison du projet – prévoir un temps et communication pour s'assurer leur présence)

/ Accompagnement CAUE 2 jours CAUE + défraiement archi

- Action qui en découle : Comment rendre tangible la mémoire d'un lieu à travers une production artistique ? Pérenniser à travers des interventions artistiques éphémères l'existence et la/les histoire(s) d'un lieu collectif à l'appui d'un projet à visée artistique à définir avec eux en fonction des moyens plastiques adaptés à rendre tangibles la mémoire : vidéo projection, dessin, sculpture, installation in situ, peinture murale...

/ Accompagnement CAUE 2 jours CAUE et mise à disposition de matériel pour le lycée

Avril à décembre 2022

2// Action Biodiversité

Réalisation de gîtes à chauves-souris historiquement présent dans le quartier / Hôtels à insectes / nichoirs... visant à intéresser les habitants à leur environnement :

- Premier temps de découverte de la biodiversité de proximité présente sur le quartier via son identification et évaluation des sites les plus pertinents pour divers types d'installation à l'appui d'un livret pédagogique accompagnant la visite,
- Mise en œuvre après définition des gîtes à réaliser ayant été dessinés par les habitants avec une évaluation du matériel nécessaire à l'appui du récupérable dans la barre
 - Si avec les scolaires : fabrication en classe après avoir pré-découpé les pièces à « l'Établi »
 - Si avec habitants : possibilité d'aller à « l'Établi » pour découper les pièces (1/2 journée avec 2 à 3 habitants et représentant du CAUE) et 1/2 journée d'assemblage à la « maison du projet ».

Le choix des sites d'implantation se fera en lien avec l'OPAC – les services politiques de la ville pour installation tenant compte des chantiers à venir

/ Accompagnement CAUE 6 jours et location à « l'Établi »

Septembre à décembre 2022

L'ensemble de ces ateliers pourront être mis en valeur lors de temps forts liés à la démolition ou d'une fête sur le quartier permettant de présenter les restitutions

/ Accompagnement CAUE 2 jours CAUE

Chaque temps d'échange et d'atelier fera l'objet d'un compte rendu. Ils comportent un apport de connaissances théoriques et/ou techniques destiné à permettre à chacun de comprendre et de s'exprimer.

L'accompagnement de la commune sur toutes les phases exprimées plus haut et jusqu'au recrutement de la maîtrise d'œuvre fait l'objet d'une convention d'un montant de 17.500€, tenant compte du temps d'intervention du CAUE, estimé à 30 jours (réunions – temps de rédaction - analyses) et des temps et frais de déplacement.

Budget global 2022 : 24.804€

- CAUE : 16.904€
- Prestataires et prestations extérieures : 7.900€

Financements :

- Etat – politique de la ville = 7.500€
- Grand lac = 8.000€
- Ville d'Aix les Bains = 2.000€
- Mobilisation financière du CAUE = 7.304€

Mobilisation en interne en fonction des types d'actions

- . Florence FOMBONNE ROUVIER – Directrice du CAUE
- . Cathy LEBLANC FROSSARD – Chargée de mission /Architecte – OPPS
- . Pauline BOSSON – Chargée de missions / urbaniste - lien avec les Scolaires
- . Clotilde DELABIE - Chargée de missions paysage /biodiversité
- . Thihinane HOUNAS – Apprentie au CAUE / Master 2 Urba

Appuis

- . Maison du Projet – Daoud en lien avec les habitants du quartier présent 4 jours par semaine
- . Service Politiques de la ville : Hanane MADJID – Claire THIERCELET
- . OPAC de la Savoie – Fabrice HAINAUT - Thierry VARISCO – Gildas JAY
- . VAH – Delphine MIEGE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Politique de la ville - Projet de renouvellement urbain de Marlioz : Convention avec le CAUE pour la mise en oeuvre d'actions à destination des habitants

Date de transmission de l'acte : 31/03/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2022

Numéro de l'acte : d4098 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220329-d4098-DE

Date de décision : 29/03/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement